

LYON 2^E

Un corps repêché dans la Saône



La victime a été retrouvée à la hauteur de la darse de la Confluence. Photo d'archives Progrès/Maxime JEGAT

Ce vendredi 27 mars vers 8 h 30, les sapeurs-pompiers sont intervenus quai Rambaud, dans le 2^e arrondissement de Lyon, où un corps flottant dans les eaux de la Saône avait été repéré à la hauteur de la darse de la Confluence. Les plongeurs ont ramené sur la berge le corps d'un jeune homme. Il s'agit d'un Villeurbannais âgé de 28 ans, dont les proches avaient signalé la disparition le 20 mars au commissariat de Villeurbanne. Il n'avait donné aucune nouvelle depuis une semaine. Selon les premières constatations, le corps ne présente pas de traces évoquant une affaire criminelle. Une enquête a été ouverte pour recherche les causes de sa mort et une autopsie doit être pratiquée ce lundi 30 mars.

LYON Justice

Calomnie envers l'OL : une sanction disproportionnée

La condamnation par la justice française d'Étienne Tête pour dénonciation calomnieuse à l'encontre de l'OL a été jugée disproportionnée et enfreignait sa liberté d'expression selon la Cour européenne des droits de l'Homme. La France doit lui verser 10 000 € « pour dommage matériel » et 10 000 € « pour frais et dépens », a décidé jeudi le Conseil de l'Europe.

Ancien adjoint au maire de Lyon, Étienne Tête s'était opposé au projet du Grand Stade (actuel Groupama Stadium), défendu par le président de l'OL. Début 2010, il avait adressé un courrier à l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans lequel il accusait Jean-Michel Aulas d'avoir « sciemment sous-estimé les difficultés de réalisation (du stade, Ndlr) pour favoriser l'entrée en Bourse » de l'OL, en fournissant des informations trompeuses.

M. Tête avait été condamné en 2012 à une amende de 3 000 € (plus 5 000 € pour frais de justice).

La veille, jeudi, l'établissement comptait le même nombre d'étrangers placés, soit deux individus, sur 120 places disponibles et habituellement occupées en permanence. Il s'agissait d'un Albanais et d'un Congolais sans autorisation de séjour, placés en rétention à leur sortie de prison après la fin de leur peine. Ils ont été relâchés sur décision du Juge des libertés et de la détention (JLD).

RHÔNE Coronavirus

Étrangers irréguliers : le centre de rétention se vide

Le Centre de rétention administrative (CRA) de Lyon Saint-Exupéry comptait, ce vendredi 27 mars, deux personnes en situation irrégulière, sur 120 places habituellement occupées en permanence.

Avec la crise sanitaire, les étrangers en situation irrégulière sont presque systématiquement libérés des mesures de rétention administratives. Le Centre de rétention (CRA) de l'aéroport Lyon Saint-Exupéry comptait ce vendredi 17 mars seulement deux étrangers placés en rétention, contrôlés sur la voie publique dans l'Isère, et placés sur décision préfectorale. Leurs cas devaient être examinés dans la journée par un juge au palais de justice de Lyon. Avec une très probable remise en liberté à la clé.

La veille, jeudi, l'établissement comptait le même nombre d'étrangers placés, soit deux individus, sur 120 places disponibles et habituellement occupées en permanence. Il s'agissait d'un Albanais et d'un Congolais sans autorisation de séjour, placés en rétention à leur sortie de prison après la fin de leur peine. Ils ont été relâchés sur décision du Juge des libertés et de la détention (JLD).

Les critères de rétention ne s'imposent plus

Avec les risques de contamination, ajoutés aux fermetures de liaisons aériennes, les critères de rétention ne s'imposent plus. La durée de rétention peut atteindre



Le Centre de rétention administrative (CRA) est géré par la Police aux frontières (PAF) depuis 1995. Le bâtiment est implanté dans la zone de fret de l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry. Photo Progrès/Benoît MONTAGIONI

en théorie 90 jours, 120 jours pour les affaires d'atteinte à la sûreté de l'État, comme le terrorisme. « La rétention administrative se justifie juridiquement par la perspective raisonnable d'une mesure d'éloignement, or la plupart des lignes aériennes sont interrompues, tout le monde est logiquement remis dehors », précise Laurent Sabatier.

Spécialiste reconnu du droit des étrangers, l'avocat lyonnais plaide pour la fermeture pure et simple des centres de rétentions, comme l'ont réclamé des associations auprès du conseil d'État. Pragmatique et réaliste, M^e Sabatier reconnaît que les cas extrêmes, avec

justifier le maintien d'un centre dans le pays.

Frontières coupées

« Que deviennent les étrangers libérés ? « Ils ne sont pas complètement dans la nature, s'ils sont venus en France c'est souvent qu'ils ont des liens familiaux ou amicaux, ils retournent chez leurs proches », précise un acteur de Forum réfugiés, l'association chargée de l'aide auprès des populations migrantes.

La situation serait bien différente pour les « primo-arrivants », les migrants sans attaches. Mais là, aucun cas n'est signalé. Les frontières sont coupées.

R. S.

DEVEZ PROPRIÉTAIRE en toute sérénité

lm LYON METROPOLE HABITAT

Visite sur rendez-vous et selon ordre de priorité* jusqu'au 27/04/2020. Remise des offres d'achat avec un dossier par mail ou courrier.



VAULX-EN-VELIN - GEORGES ROUGÉ

À proximité du centre-ville de Vaulx-en-Velin, des commodités et transports en commun, un appartement de type 3 de 63,2 m² est à vendre. Situé au 4^{ème} étage d'une résidence avec ascenseur et espaces verts, il jouit d'une cuisine indépendante et d'un séjour lumineux donnant sur un balcon. Ce logement traversant bénéficie de double vitrage, de rangements et d'une cave. Chauffage collectif au gaz. Un parking en surface est disponible. Copropriété de 112 lots (dont 56 logements). Charges/mois : 150 € (chauffage compris).

CLASSE ENERGIE : E À PARTIR DE 95 000 €



SAINT GERMAIN-AU-MONT-D'OR - DES MONTS D'OR

Dans un secteur agréable et résidentiel entouré d'espaces verts et proche de toutes commodités, un spacieux appartement de type 4 de 83,80 m² est disponible. Il est situé à 2 arrêts de bus de la gare et à seulement 20 min en train de Lyon. Ce lumineux logement bénéficie d'une cuisine indépendante et d'un double séjour. Il jouit de nombreux rangements, de double vitrage, d'une baignoire et d'un cellier. Chauffage collectif au gaz. Un parking collectif en surface est disponible. Copropriété de 135 lots (dont 58 logements). Charges/mois : 155 €. (chauffage compris).

CLASSE ENERGIE : E À PARTIR DE 162 300 €



RILLIEUX-LA-PAPE - CHÂTEAU BÉRARD

À Rillieux-la-Pape, dans un espace calme à Vancia, à proximité de tous commerces et d'une ligne de bus TCL (C5), un appartement de type 3 de 69,80 m² situé au rez-de-chaussée est à vendre. Le logement est spacieux et lumineux. Il possède de nombreux rangements, une baignoire dans la salle de bain, une terrasse exposée Ouest et un jardin de 63 m². Chauffage individuel gaz. Possibilité de garage en sus (10 000 €). Copropriété de 60 lots (dont 35 logements). Charges/mois : 75 €.

CLASSE ENERGIE : C À PARTIR DE 153 700 €

Prix net vendeur, sans frais d'agence, frais de notaire à la charge de l'acquéreur

Consultez régulièrement tous nos biens à acheter sur www.lmhabitat.fr

RENSEIGNEMENTS
04 78 71 69 69
devenir-propretaire@lmhabitat.fr

*Dispositions de l'article L443-11 du CCH et du décret n°2019-1183 relatifs aux ventes de logements sociaux sur www.lmhabitat.fr/home/rechercher-un-bien/acheter-un-bien/achat-immobilier.html.

RH012-11